

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/06-341-121 du 30/01/06

ARRETES PORTANT COMPOSITION DES CONSEILS DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAUX

Destinataires : Tous les Collèges - Lycées - LP et EREA

Affaire suivie par : Yves BELBEOC'H - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax : 04 42 95 29 71

Rectorat

**Service
vie scolaire**

Référence
GC/YB/SC2006-087
Dossier suivi par
Yves BELBEOC'H
Téléphone
04 42 95 29 70
Fax
04 42 95 29 71
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1**

Aix en Provence, le 16 janvier 2006

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2005-2006 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Gérard TREVE, IA -DSDEN des Bouches-du-Rhône

Suppléant

M. Jean-René LOUVET, Inspecteur d'Académie Adjoint

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. ROLLIN, Lycée Diderot à Marseille

M. FOLETTI, Collège Marseilleveyre - Marseille

Suppléants

M. GACONNET, Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc

M. PEREZ, LP Les Alpilles - Miramas

CPE :

Titulaire

M. ALLOUCHE, Collège Edgar Quinet - Marseille

Suppléant

M. PEYRE, Collège Louis Armand - Marseille

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M. Stéphane DI MATTEO, Collège Edgar Quinet - Marseille

M. Guita SADREDDINE, Collège Lakanal - Aubagne



2/2

Suppléants

M. Jean ARCUBY, Collège Longchamp - Marseille
M. Jacques BARNET, LP Montgrand - Port de Bouc

Représentants des personnels ATOSS :**Titulaire**

Mme Virginie DIAZ, Collège Edouard Edouard Manet - Marseille

Suppléant

Mme Josette LEANDRI, Collège Jean Malrieu - Marseille

Représentants des parents d'élèves :**Titulaires**

M. Jean-Pierre RICHERI (FCPE), Collège André Chenier - Marseille
Mme Marie-France VELLA (PEEP), Collège Louis Armand Marseille

Suppléants

M. Guy CALVETTI (FCPE), Collège Marie Mauron - Cabriès
Mme Jacqueline LE BOCQ (PEEP), Collège André Chenier - Marseille

Représentants des élèves :**Titulaires**

M. Zineb BADAI, Lycée Victor Hugo - Marseille
M. Ali TIMHADJELT, Lycée Saint Charles - Marseille

Suppléants

M. Chahinez MEZNAD, Lycée Montgrand - Marseille
Mlle Chloé AUBINAUD, Lycée Périer - Marseille

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités.*



Rectorat

Service vie scolaire

Référence
GC/YB/SC2006-012
Dossier suivi par
Yves BELBEOC'H
Téléphone
04 42 95 29 70
Fax
04 42 95 29 71
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 6 janvier 2006

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental de Vaucluse pour l'année scolaire 2005-2006 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. CAYLA Jean-Charles, IA -DSDEN du Vaucluse

Suppléant

Mme UTURALD-GIRAUDEAU Martine, Proviseur ,Lycée Théodore Aubanel

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. TOMSIN Jean-François, Lycée d'APT

Mme BANDELIER Françoise, Collège Lou Vignarès Vedène

Suppléants

M. FERAUD Guy, Collège A. Mathieu Avignon

Mme GINER Aline, Lycée Revoul Valréas

CPE :

Titulaire

M. MARTINELLI Patrice, LP l'Argensol Orange

Suppléant

M. CEFALIELLO Didier, Collège A. Tavan Montfavet

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M.FAGEOT Bernard, LP Robert Schuman Avignon

Mme TIOLET Laurence, LP de l'Argensol Orange





2/2

Suppléants

Mme TRUCCHIERO Martine, Lycée Théodore Aubanel Avignon

M. SINARD Jean-Pierre, LP de l'Argensol Orange

Représentants des personnels ATOSS :**Titulaire**

M. BESNEHARD Philippe, Lycée Mistral Avignon

Suppléant

Mme MORARD Line, Collège Paul Gauthier Cavaillon

Représentants des parents d'élèves :**Titulaires**

Mme St GERMAIN, Lycée Mistral Avignon

Mme BILLAUX Anne, Lycée Victor Hugo, Carpentras

Suppléants

Mme GRATTEPANCHE Florence, Lycée Ismaël Dauphin Cavaillon

M. DAUTEUIL Alain, Lycée Victor Hugo, Carpentras

Représentants des élèves :**Titulaires**

Mlle TRIGANO Marion, Collège Lou Vignarès Vedène

Mlle DELVAL Justine, Lycée F. Revoul Valréas

Suppléants

M. CRUEILS Renaud, Lycée Mistral Avignon

Mlle ROZIER Liam, Lycée Mistral Avignon

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités.*



Rectorat

Service vie scolaire

Référence
GC/YB/SC2006-088
Dossier suivi par
Yves BELBEOC'H
Téléphone
04 42 95 29 70
Fax
04 42 95 29 71
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 16 janvier 2006

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2005-2006 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Daniel BERLION, IA -DSDEN 04

Suppléant

M. Bernard COMBE, Secrétaire Général de l'IA 04

Chefs d'établissement :

Titulaires

Mme. Valérie AUCOMTE, Proviseur du Lycée Professionnel Beau de Rochas - Digne

M. Thierry PERLOT, Principal du Collège Pierre Gassendi - Digne

Suppléants

M. Jean-François LECOMTE, Principal du collège Camille Reymond -Château-Arnoux

M. Gilles JOSEPH, Proviseur du lycée Pierre Gilles de Gennes - Digne

CPE :

Titulaire

Mme Sophie LARGARDE, LP Beau de Rochas - Digne

Suppléant

M. Daniel GEOFFROY, Collège Camille Reymond – Château-Arnoux

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Chantal PUCHADES, Collège Pierre Gassendi - Digne

Mme Céline DORIGNAC, Collège Maria Borrély - Digne





2/2

Suppléants

M. Hervé SONCINI, Collège Paul Arène - Sisteron

M. Christian GRENIER, Lycée David Neel - Digne

Représentants des personnels ATOSS :**Titulaire**

M. Antoine FAVA, LP Pierre Gilles de Gennes - Digne

Suppléant

Mme Gabrielle MAGEN, Collège Maria Borrély - Digne

Représentants des parents d'élèves :**Titulaires**

Mme Katia MEGY, Collège Henri Laugier - Forcalquier

Mme Sylvie BELLANCOURT, Lycée Pierre Gilles de Gennes - Digne

Suppléants

M. Yves ROSE, Collège Pierre Gassendi Digne

M. Thierry LHOMME, collège Camille Reymond – Château-Arnoux

Représentants des élèves :**Titulaires**

Melle Chloé WAECHTER, Collège Pierre Gassendi - Digne

M. Jérôme CHABERT, Lycée A. David Neel - Digne

Suppléants

M. Antoine DECROIX, Collège Maria Borrély - Digne

M. Loïc AILLAUD, Lycée Pierre Gilles de Gennes - Digne

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités.*

Rectorat

**Service
vie scolaire**

Référence
GC/YB/SC 2006-018
Dossier suivi par
Yves BELBEOC'H
Téléphone
04 42 95 29 70
Fax
04 42 95 29 71
Mél.
svs@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1**

Aix-en-Provence, le 09 janvier 2006

- VU le décret 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- VU la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes-Alpes pour l'année scolaire 2005-2006 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Daniel AMEDRO, IA –DSDEN 05

Suppléant

M. Pierre GAILLARD, IEN-IO 05

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. Michel LELU, Proviseur du LP Paul Héraud à GAP

M. Yves MANGIN, Principal du Collège Fontreyne à GAP

Suppléants

M. Auguste ROIG, Proviseur du Lycée A.Briand à GAP

M. Michel MOURONT, Principal du Collège Mauzan à GAP

CPE :

Titulaire

Mme Valérie PERRIN, LP Paul Héraud à GAP

Suppléant

M. GINET Philippe, CPE au collège Achille Mauzan à GAP



2/2

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Christiane BAR, Collège A. Mauzan à GAP

Mme Régine GRANGIER, lycée A. Briand à GAP

Suppléants

Mme Dominique FROHRING, lycée A. Briand à GAP

Mme HAUPT Isabelle, lycée Dominique Villars à GAP

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

M. Jean-Roland GRONDIN, lycée professionnel Paul Héraud à GAP

Suppléant

Mme Anne-Marie VIAL, Collège Fontfreyne à GAP

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

M. René BONNET, FCPE, lycée Climatique d'Altitude à BRIANCON

Mme Pascale PELLER, PEEP, lycée Dominique Villars à GAP

Suppléants

M. Daniel PREVOST, FCPE, lycée Aristide Briand à GAP

Mme Elisabeth GUY, PEEP, lycée Aristide Briand à GAP

Représentants des élèves :

Titulaires

M. VIENS Yann, collège Achille Mauzan à GAP

Mlle Bastien HUGUES, lycée Dominique Villars à GAP

Suppléants

M. Mathieu ALBERTINI, Collège Fontfreyne à GAP

M. Anthony DA SILVA, lycée Aristide Briand à GAP

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités.*